

BACCALAURÉAT-DESS INTÉGRÉ (BDI)

Définition

Tous les programmes de baccalauréat de l'École Polytechnique exigent la réussite de 120 crédits. Par ailleurs, tous les programmes de DESS correspondent à des activités totalisant 30 crédits.

L'étudiant qui suit un cheminement standard pour obtenir un baccalauréat et un DESS doit donc compléter normalement un total de 150 crédits.

Désirant favoriser sa clientèle de haut calibre, l'École Polytechnique propose le cheminement « baccalauréat-DESS intégré » (BDI) de **135 crédits minimum**. Ce cheminement permet de réduire les études d'un trimestre complet pour l'étudiant qui désire poursuivre aux études supérieures.

Procédure d'admission

Conditions d'admission	<p>Pour être admissible au cheminement BDI, le candidat doit satisfaire les conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">▶ Moyenne cumulative d'au moins 2,75 sur 4,0;▶ Avoir complété 105 crédits ou être en voie de les compléter dans le trimestre en cours (<i>cependant, dans des cas exceptionnels, une admission à 102, 103 ou 104 crédits pourra être considérée</i>). <p>Notez que ces 105 crédits incluent les cours de cycles supérieurs éventuels que vous auriez pris d'avance et qui seront reconnus dans les 15 crédits communs aux deux programmes.</p> <p>Si vous n'avez pas fait le projet intégrateur de dernière année (6 crédits) au bac, vous devrez le faire au DESS, étant toutefois entendu que ce dernier ne pourra être comptabilisé dans le programme de DESS.</p> <p>L'étudiant intéressé au BDI, et qui a complété au moins 90 crédits avec une moyenne satisfaisante, doit entreprendre dès maintenant ses démarches pour trouver un professeur qui acceptera de l'encadrer s'il est admis dans le cheminement du BDI.</p> <p>Ce professeur (le directeur d'études), en collaboration avec le responsable du programme du 1^{er} cycle, s'assure de la cohérence des 135 crédits du plan d'études de l'étudiant (se référer à la section « Traitement des crédits communs aux deux programmes »).</p>
-------------------------------	--

<p>Documents requis</p>	<p>1 – Admission au baccalauréat-DESS intégré (BDI.01F)</p> <p>Ce formulaire, qui doit être rempli par l'étudiant, est un contrat passé entre Polytechnique et l'étudiant. Avant de modifier quelque cours que ce soit, l'étudiant doit obtenir un accord du Registrariat (<i>garant du respect des normes permettant à Polytechnique Montréal d'octroyer le diplôme en ingénierie selon les règles du Bureau canadien d'agrément des programmes de génie</i>).</p> <p>2 – Plan d'études BDI (BDI.02F)</p> <p>Le candidat devra remplir le formulaire de plan d'études BDI en concertation avec son directeur d'études qui encadrera ses travaux durant ses études de DESS.</p> <p>3 – Demande d'admission en ligne au DESS www.polymtl.ca/admission</p> <p>Après avoir fait son admission en ligne, le candidat doit déposer au bureau du CPÉS du département concerné son formulaire d'<i>Admission au baccalauréat-DESS intégré</i> et son <i>Plan d'études BDI</i> dûment remplis.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Le dossier sera ensuite acheminé au Registrariat par le département. ➤ Le Registrariat fait part de la décision d'admission par écrit.
<p>Dates limites pour déposer une demande</p>	<p>Pour l'hiver : 1^{er} décembre</p> <p>Pour l'été : 1^{er} avril</p> <p>Pour l'automne : 1^{er} août</p>

Traitement des crédits communs aux deux programmes

<p>Dans la majorité des cas, le cheminement BDI permet la reconnaissance de 15 crédits à la fois dans le diplôme du baccalauréat et dans celui du DESS (excluant le projet intégrateur de dernière année du baccalauréat). Règles pour la répartition des 15 crédits communs aux deux programmes : BAC et DESS</p> <p><i>Ces cours devront faire partie du plan d'études du programme de DESS, qu'ils aient déjà été suivis ou non.</i></p>	<p>Les cours du BAC devront être des cours des séries 3000 et 4000. Les cours des ES devront être des séries 6000 et 8000.</p> <p>➤ Possibilité de répartition des crédits communs si bac <u>AVEC</u> <u>ou SANS</u> concentration</p> <table border="1" data-bbox="586 1404 984 1682"> <thead> <tr> <th colspan="3">DESS</th> </tr> <tr> <th colspan="2">Crédits</th> <th>TOTAL</th> </tr> <tr> <th>BAC</th> <th>ES</th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>3</td> <td>12</td> <td>15</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>11</td> <td>15</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>10</td> <td>15</td> </tr> <tr> <td>6</td> <td>9</td> <td>15</td> </tr> <tr> <td>7</td> <td>8</td> <td>15</td> </tr> <tr> <td>8</td> <td>7</td> <td>15</td> </tr> <tr> <td>9</td> <td>6</td> <td>15</td> </tr> </tbody> </table> <p>L'étudiant qui ne respecterait pas les exigences de la structure de la concentration n'aurait pas droit à la mention de la concentration sur son relevé de notes. Un cheminement <u>SANS</u> concentration est un cheminement classique et toutes les exigences de cette structure devront être respectées pour que l'étudiant obtienne son diplôme de bac.</p>	DESS			Crédits		TOTAL	BAC	ES		3	12	15	4	11	15	5	10	15	6	9	15	7	8	15	8	7	15	9	6	15
DESS																															
Crédits		TOTAL																													
BAC	ES																														
3	12	15																													
4	11	15																													
5	10	15																													
6	9	15																													
7	8	15																													
8	7	15																													
9	6	15																													

<p>Traitement des notes des cours communs aux deux programmes : BAC et DESS</p> <p><i>Les cours seront de la catégorie obligatoire (OB) dans les deux programmes.</i></p>	<p>Afin de permettre une plus grande transparence dans les relevés de notes des deux programmes, les mêmes sigles de cours apparaîtront dans chacun des programmes et seront comptabilisés comme suit :</p> <p>➤ Cours suivi lorsque l'étudiant est inscrit au BAC et reconnu par la suite au DESS</p> <p>La note réelle sera inscrite au relevé de notes du BAC (A*, A, B, ...)</p> <p>La note « Y » (pour équivalence) sera inscrite au relevé de notes du DESS au trimestre où le cours a été suivi.</p> <p>➤ Cours suivi lorsque l'étudiant est inscrit au DESS et reconnu par la suite au bac</p> <p>La note réelle sera inscrite au relevé de notes du DESS (A*, A, B, ...)</p> <p>La note « Y » (pour équivalence) sera inscrite au relevé de notes du BAC au trimestre où le cours a été suivi.</p>
--	---

➤ Obtention du diplôme pour chacun des programmes

<p>Diplôme au BAC</p>	<p>Le diplôme B. Ing. est octroyé dès que les 120 crédits prévus au programme de baccalauréat sont complétés. L'étudiant est invité à contacter le Registrariat au trimestre où il sera en voie de compléter les exigences requises pour l'obtention de son diplôme de baccalauréat.</p> <p>Les 120 crédits complétés doivent être répartis comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ 105 crédits obligatoires au niveau du baccalauréat (incluant le projet intégrateur de dernière année). <p>Les cours à <i>compléter au bac (ne faisant pas partie des 15 crédits communs) lorsque l'étudiant est inscrit au DESS, seront imposés comme cours complémentaires (CC) au plan d'études du DESS.</i></p> <p><i>Ces cours seront ensuite transférés au bac.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ 15 crédits communs aux deux programmes prévus au plan d'études du DESS. <p><u>N.B.</u> : Les programmes de baccalauréat comportent 108 crédits de cours obligatoires. Il est donc implicite que les 15 crédits communs incluent 3 crédits obligatoires au bac.</p>
<p>Diplôme au DESS</p>	<p>Le diplôme de DESS est octroyé lorsque toutes les conditions d'obtention du DESS sont satisfaites.</p>

➤ Questions et réponses

<p><i>Tous les programmes de bac offrent-ils le cheminement baccalauréat-DESS intégré (BDI) ?</i></p>	<p>Oui.</p>
---	-------------

<i>Tout programme de bac peut-il conduire à tout programme de DESS dans le cadre d'un BDI ?</i>	<p>Non, pas toujours. Le mot « intégré » indique qu'une continuité entre le bac et le DESS est nécessaire, sinon souhaitable. On voit mal par exemple la continuité qui pourrait exister entre un bac en génie chimique et un DESS en ergonomie, un bac en génie industriel et un DESS en génie nucléaire.</p> <p>Un très grand nombre de mariages peuvent, par contre, être harmonieux : génie mécanique et un DESS en génie biomédical, génie électrique et un DESS en génie informatique, etc.</p>
<i>Est-il nécessaire de compléter exactement 105 crédits pour être admis au BDI ?</i>	<p>Oui. Cependant, dans des cas exceptionnels, une admission à 102 crédits pourra être considérée. Notez que ces 105 crédits incluent les cours de cycles supérieurs éventuels que vous auriez pris d'avance et qui seront reconnus dans les 15 crédits communs aux deux programmes.</p> <p>Si vous n'avez pas fait le projet intégrateur de dernière année au bac, vous pourrez le faire au DESS, étant toutefois entendu que ce dernier ne pourra être comptabilisé dans le programme de DESS.</p>
<i>Quelles sont les exigences du cheminement BDI en ce qui a trait à la moyenne ?</i>	<p>Une moyenne cumulative d'au moins 2,75 sur 4,00 au baccalauréat est obligatoire au moment de l'admission au DESS dans le cheminement BDI.</p> <p>Pour rester inscrit au DESS, une moyenne cumulative d'au moins 2,50 est obligatoire à la fin de chacun des trimestres.</p>
<i>Quelles sont les exigences pour obtenir le DESS ?</i>	<p>Pour obtenir le DESS, il faut une moyenne cumulative d'au moins 2,75 sur 4,00 et avoir réussi 30 crédits.</p>
<i>Et si je veux retourner au bac ?</i>	<p>Vous devez rédiger une lettre confirmant votre intention de changer de programme et l'envoyer au Registrariat. Votre dossier complet sera réévalué par le Registrariat, certains cours réussis au DESS pouvant, dans certains cas, être crédités au bac.</p>
<i>Dans le cheminement BDI, dois-je avoir un directeur d'études qui encadre mes études de DESS ?</i>	<p>Oui, il vous faut rencontrer et choisir un professeur qui acceptera de vous encadrer tout au long de vos études de DESS.</p> <p>Vous devez vous entendre avec lui sur les cours à suivre dans votre programme de DESS (et qui sont communs au niveau du baccalauréat). C'est avec lui que vous devez compléter votre plan d'études qui devra être acheminé au Registrariat.</p>
<i>Qu'est-ce qu'un plan d'études ?</i>	<p>Il s'agit de la liste des cours que l'étudiant doit effectuer dans le cadre de son programme de DESS. Contrairement au bac, cette liste n'est pas définie dans tous les programmes de DESS. Vous devez préparer votre plan d'études de façon concomitante avec la préparation de votre demande pour entreprendre un cheminement BDI.</p>
<i>Est-ce possible de réaliser le BDI tout en complétant une concentration dans le programme de bac ?</i>	<p>Oui, cependant pour obtenir la mention de la concentration dans le relevé de notes du bac, il faut respecter la structure et les exigences de la concentration.</p>
<i>Si je complète une concentration dans le cadre d'un BDI, est-ce possible de suivre des cours de cycles supérieurs dans cette concentration ?</i>	<p>Oui, la très grande majorité des concentrations comporte des cours de cycles supérieurs (cours de la série 8000). Une concentration peut offrir jusqu'à 12 crédits de cours de cycles supérieurs.</p>

<p><i>Combien y a-t-il de crédits de cours communs entre le programme de bac et le programme de DESS dans le cheminement BDI ?</i></p>	<p>15 crédits.</p>
<p><i>Est-ce que ce sont les crédits qui font partie d'une orientation ou d'un bloc de cours à option au bac qui sont généralement remplacés par des cours communs aux deux programmes, bac et DESS, dans un cheminement BDI?</i></p>	<p>Oui, il est très fréquent, entre autres, que ce soit les cours d'une orientation ou d'un bloc à option qui sont remplacés par les cours communs aux deux programmes (bac et DESS) dans un cheminement BDI. Mais les cours communs ne sont pas limités uniquement par le remplacement de cours d'une orientation ou d'un bloc à option. D'autres cours du bac peuvent également faire partie des 15 crédits communs aux deux programmes, bac et DESS, qui apparaîtront au plan d'études du DESS.</p> <p>Le nombre de cours de bac et le nombre de cours de cycles supérieurs pouvant faire partie des 15 crédits communs aux deux programmes, bac et DESS, sont spécifiés ci-dessous (voir les deux questions suivantes).</p> <p>Dans les concentrations, aucun cours apparaissant dans le cheminement de la concentration n'est remplacé, les cours communs identifiés dans la concentration apparaîtront au plan d'études du DESS.</p>
<p><i>Combien de crédits de bac peuvent être communs aux deux programmes, bac et DESS ?</i></p>	<p>Entre 3 et 9 crédits de cours de bac.</p> <p><u>Note</u> : les cours de bac communs aux deux programmes sont de la série 3000 ou de la série 4000.</p>
<p><i>Combien de crédits de cycles supérieurs peuvent être communs aux deux programmes, bac et DESS ?</i></p>	<p>Entre 6 et 12 crédits de cycles supérieurs.</p> <p><u>Note</u> : Les cours de cycles supérieurs communs aux deux programmes doivent être de la série 6000 ou de la série 8000.</p>
<p><i>Vais-je avoir 2 relevés de notes et 2 diplômes ?</i></p>	<p>Oui, deux relevés de notes et deux diplômes avec sur chacun la mention de spécialité qui convient (bac en génie x, DESS en génie y) dont 15 crédits seront comptabilisés dans les deux programmes.</p>
<p><i>Puis-je obtenir mon diplôme de bac avant celui du DESS ?</i></p>	<p>Oui, lorsque vous aurez complété toutes les exigences du baccalauréat, y compris le projet intégrateur de 6 crédits et les autres cours nécessaires à compléter les 120 crédits du baccalauréat. Nous vous invitons à contacter le Registrariat au trimestre où vous serez en voie de compléter les exigences requises pour l'obtention de votre diplôme de baccalauréat.</p>
<p><i>Prise de jonc, mosaïque des finissants et collation des grades : comment considérez-vous les étudiants du BDI dans ces activités ?</i></p>	<p>Prise du jonc : il vous faut atteindre 120 crédits à la fin de la session pour y participer (que ce soit à la prise du jonc de mars-avril ou à celle de novembre).</p> <p>Mosaïque des finissants : là encore, 120 crédits seront nécessaires en mai pour la mosaïque.</p> <p>Collation des grades : vous serez invité à la collation des grades si vous êtes en voie de compléter toutes les exigences du baccalauréat, y compris le projet intégrateur de 6 crédits et les autres cours nécessaires à compléter les 120 crédits du baccalauréat.</p>
<p><i>J'ai obtenu 30 crédits d'équivalences en arrivant à l'École Polytechnique. Suis-je éligible au BDI ?</i></p>	<p>Vous devrez compléter 75 crédits au niveau du bac pour obtenir les 105 crédits nécessaires pour respecter les conditions d'admission au DESS dans le cheminement BDI.</p>